

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 05 Mars 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

Etaient présents : 11 et 10 pour le vote des CFU

M. FRADIN D., Mme GLODT, Mme COUDRET, Adjointes ;

M.HANOUILLE, Mme FRADIN V, M .ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM DEBLAISE,
COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN véronique

Date de convocation : 27/02/2026 et affichée le 27/02/2026

Date d'affichage : 06/03/2026 et de publication :06/03/2026

LES DELIBERATIONS EXAMINEES ET ADOPTEES
--

DEL2026_6 : CHOIX COPIEUR ECOLE

DEL2026_7 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 MAIRIE

DEL2026_8 – VOTE DU COMPTE FINNACIER UNIQUE 2025 LOTISSEMENT
DES MOULINS

DEL2026_9 –AFFECTATION DES RESULTATS 2025-BUDGET PRINCIPAL

DEL2026_10 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025- LOTISSEMENT DES
MOULINS

MAIRIE DE CRAVANS

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211701339-- 2025 _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ / _ / 2026**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- six, le cinq Mars, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Février2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE,
Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM DEBLAISE, COSSET, LYS,
Mme AUDEBERT

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : COPIEURS ECOLE

Le maire précise qu'il y avait 2 copieurs à l'école (1 reconditionné noir/blanc et 1 Couleur/Noir/blanc). Le 1^{er} ne fonctionne plus et le second menace de s'arrêter également, il n'est plus sous maintenance depuis 2024, fait un bruit anormal et le technicien a des difficultés pour retrouver les pièces de rechange.

Compte tenu des effectifs, il propose que soit installé 1 copieur Couleur/noir/blanc et présente les devis.

Vu la durée de garantie proposée et conditions, le conseil municipal décide de retenir Le modèle HP E786 de la Société KOESIO pour un montant de 3 900€ HT soit 4 680 € TTC.

Cet achat sera réglé sur l'article 21848

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

la secrétaire de séance,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339-- 2025 ---

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2026**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- six, le cinq Mars, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Février 2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M. ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM DEBLAISE, COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absent excusé : /

Absent : M. LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 MAIRIE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 Septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 06 Octobre 2023

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de CRAVANS

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que la maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Viviane GLODT

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 172 963.94
	Réalisé :	489 467.76 (compris résultat antérieur reporté)
	Reste à réaliser :	35 783.76

AR Prefecture

017-211701339-20260305-DEL20267-BF
Reçu le 06/03/2026
Publié le 06/03/2026

Recettes	Prévu :	1 172 963.94
	Réalisé :	401 137.34
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 403 417.79
	Réalisé :	509 997.04
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 403 417.79
	Réalisé :	1 436 328.90 (compris résultat antérieur reporté)
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 88 330.42
Fonctionnement :	926 331.86
Résultat global :	838 001.44

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, A.O. voix pour,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de CRAVANS

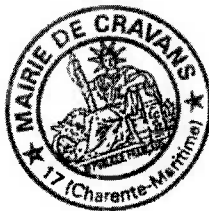
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

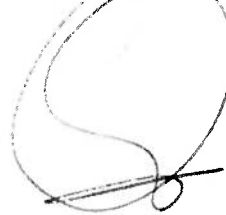
Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



la secrétaire de séance,



La Présidente de séance,
Mme GLODT Viviane



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~

Place Michel ALLAIN

17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339- 2025 _ _ _

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : _ / _ / 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- six, le cinq Mars, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Février 2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 10

Votants : 10

Présents : M. ~~FRADIN D.~~, Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE,

Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM DEBLAISE, COSSET, LYS,

Mme AUDEBERT

Absent excusé : _

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**LOTISSEMENT DES MOULINS**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 07 Septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 06 Octobre 2023

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Lotissement des Moulins de CRAVANS

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de : Mme Viviane GLODT

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit ;

Investissement

Dépenses Prévu : 165 468.67

Réalisé : 153 771.65 (compris résultat antérieur reporté)

AR Prefecture

017-211701339-20260305-DEL20268-BF
Reçu le 06/03/2026
Publié le 06/03/2026

Recettes Prévu : 165 468.67
Réalisé : 128 445.35

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 128 742.67
Réalisé : 128 730.15

Recettes Prévu : 373 239.94
Réalisé : 389 910.61 (compris résultat antérieur reporté)

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 25 326.30
Fonctionnement :	261 180.46
Résultat global :	235 854.16

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 10. voix pour,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Lotissement des Moulins de CRAVANS

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique



la secrétaire de séance,



La Présidente de séance,
Mme GLODT Viviane



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~

Place Michel ALLAIN

17260

CRAVANS

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339-- 2025

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : / / 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt- six, le cinq Mars, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Février 2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM DEBLAISE, COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absent excusé : /

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – MAIRIE -BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'année 2025 le 05 Mars 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif (compte financier) fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 154 540.07

- un excédent reporté de : 771 791.79

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 926 331.86

- un déficit d'investissement de : 88 330.42

- un déficit des restes à réaliser de : 35 783.76

Soit un besoin de financement de 124 114.18

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT : 926 331.86

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 124 114.18

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 802 217.68

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Déficit : 88 330.42

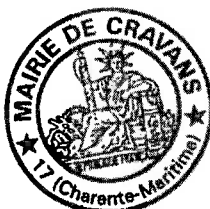
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique

la secrétaire de séance,



AR Prefecture

017-211701339-20260305-DEL20269-DE

Reçu le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

~~MAIRIE DE CRAVANS~~

Place Michel ALLAIN

17260

CRAVANS

TELETRANSMIS AU
 CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211701339-- 2025 ---

Accusé de Réception Préfecture
 Reçu le : _ / _ / 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six, le cinq Mars, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 27 Février2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE,
 Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM DEBLAISE, COSSET, LYS,
 Mme AUDEBERT

Absent excusé : /

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Mme FRADIN Véronique

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE :

Lotissement des Moulins

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'année 2025 le 05 Mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 46 576.51

- un excédent reporté de : 214 603.95

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 261 180.46

- un déficit d'investissement de : 25 326.30

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 261 180.46

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT : 25 326.30

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

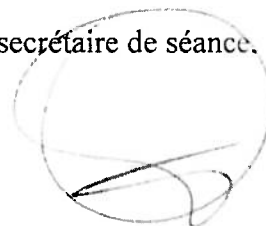
Pour copie conforme,

Le Maire,

M. FRADIN Dominique




la secrétaire de séance.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.